



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Création d'un poste non-titulaire et modification du tableau des effectifs non-titulaires

N° 009.09.2023

Rapporteur :
Marielle GARONZI

L'an deux mille vingt-trois le quatorze du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 7 septembre 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS

Absents excusés

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à François LUCENA
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE
Marie ARGENCE a donné procuration à Jérôme GARCIA
Patricia DUSSENTY, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire madame Annie VEAUTE.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230915-009092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2023
Affichage : 15/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Conformément aux possibilités offertes par le statut de la fonction publique territoriale, il est proposé au conseil municipal de créer 1 poste non-titulaire à temps non-complet (9/35) sur le grade de médecin territorial hors classe en vue de répondre à un accroissement temporaire d'activité du Centre Municipal de Santé et dans l'attente du recrutement pérenne d'un médecin.

Sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

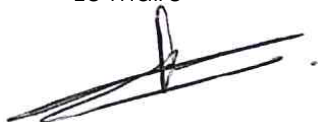
- d'autoriser monsieur le maire à constater le besoins concerné et à signer les arrêtés à intervenir,
- d'approuver le tableau des effectifs non-titulaires modifié.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

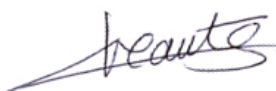
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 15 septembre 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



Annie VEAUTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230915-009092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2023
Affichage : 15/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation